

DÉLIBÉRATION n° CA-22-10-2021-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 22 octobre 2021

Compte-rendu du Conseil d'administration
du 24 septembre 2021

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

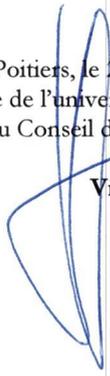
Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 24 septembre 2021 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 22 octobre 2021
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,


Virginie LAVAL

UNIVERSITE DE POITIERS

17. NOV. 2021

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Compte rendu du
Conseil d'administration

Séance du 24 septembre 2021

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Compte rendu du Conseil d'administration du 12 juillet 2021 ;
- 3- Label Sciences et Société ;
- 4- Dissolution de la COMUE Léonard de Vinci ;
- 5- Axes stratégiques pour l'université ;
- 6- Élection par voie électronique pour le siège vacant à la Commission de la Recherche ;
- 7- Liste des représentants au Conseil documentaire de l'université :
 - a. 7 titulaires et 7 suppléants enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs choisis parmi les interlocuteurs du Service commun de la documentation désignés par les composantes ;
 - b. Invités permanents avec voix consultative désignés par la Commission de la Recherche (1 membre) et par la Commission de la Formation et de la Vie universitaire (1 membre) ;
 - c. Membres usagers désignés par la Commission de la Recherche (1 membre) et par la Commission de la Formation et de la Vie universitaire (1 membre) ;
- 8- Prime pour charges administratives année universitaire 2021-2022 ;
- 9- Modification du modèle économique des projets tutorés avec la mise en place des BUT1 pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- 10- Suite du cadrage de l'offre de formation 2022-2027 et valorisation de l'encadrement des étudiants et du coenseignement ;
- 11- Critères d'examen des dossiers FSDIE ;
- 12- Critères d'attribution permettant d'apprécier les candidatures au congé pour projet pédagogique ;
- 13- Désignation de six (6) membres élus au Conseil d'administration pour siéger au Conseil des relations internationales et des étudiants étrangers :
 - a. Trois (3) représentants des personnels enseignants,
 - b. Trois (3) représentants des usagers.
- 14- Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 6 juillet 2021 ;
- 15- Tarifs et subventions ;
- 16- Questions diverses.

Les membres présents :

Thierry CABIOC'H ; Sandrine CHEVAILLER ; Claire de BISSCHOP ; Matylde BRETHERNOUX ; Isabelle DELOUVÉE ; Isabelle DUFRONT ; Sylvie HANOTE ; Aurélie HILT ; Anne-Sophie JOYEUX ; Eddy LAMAZEROLLES ; Virginie LAVAL ; Marie LEDOUX-WALDURA ; Rodolphe PAUVERT ; Stéphanie PAVAGEAU ; Fabienne RICARD ; Frédéric RIDEAU ; Nathalie THIRIET ; Lucette TOUSSAINT.

Participants avec voix consultative :

Excusés

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Roxane DURAND ; Dimitri JAMBRUN ; Pascal ROBLOT ; Przemyslaw SOKOLSKI.

Procurations :

BRENET François	à	PAVAGEAU Stéphanie
FAVOT-LAFORGE Laure	à	THIRIET Nathalie
GENIET Annie	à	PAUVERT Rodolphe
HAYER Nicolas	à	TOUSSAINT Lucette
HOUMEAU Marina	à	JOYEUX Anne-Sophie
LE MOING Ariane	à	DELOUVÉE Isabelle
MONCOND'HUY Léonore	à	LAVAL Virginie
PALLUAULT Olivier	à	RIDEAU Frédéric
PLUMET Sylvie	à	LAMAZEROLLES Eddy
QUINTON Bruno	à	KHOUDEIR Majdi
RICHER Jean-Pierre	à	CABIOC'H Thierry
VRAY Frédérique	à	HILT Aurélie

1) Informations générales

La Présidente se réjouit de pouvoir réaliser de nouveau la séance en présentiel et apprécie de voir s'animer les campus où chacun semble avoir plaisir à se retrouver. Il est important que les liens sociaux se renouent après cette période difficile traversée par chacun.

La rentrée de septembre peut se faire en présentiel sans jauge pour les étudiants, mais il faut cependant rester vigilant. Le virus continue de se propager et nous ne sommes pas à l'abri d'une évolution potentielle. Le protocole sanitaire en vigueur doit toujours être respecté même si parfois il peut être contraignant sur les événements festifs organisés par les associations étudiantes ou les manifestations scientifiques. Enfin, une vraie vie de campus reprend avec le mois de l'accueil à l'université en ce moment où l'on peut voir des étudiants vraiment actifs sur les événements organisés. Ils ont été très présents aux journées des associations poitevines et le soir aussi, pour la projection du film qui a fait le plein. La Color Run à Niort et à Poitiers a connu un fervent succès. Cet engouement pour ces événements prouve que le lien social manquait considérablement.

La mise en place d'un centre de vaccination pour les étudiants et les personnels de l'université a été l'action phare lancée au cœur du site de Poitiers. Il est ouvert tous les jeudis après-midi. Le service est assuré à cent pour cent par du personnel de l'université, par des infirmières et des médecins. Pour les autres sites à Angoulême et à Niort, un partenariat avec les vaccinodromes locaux a été tissé. Les centres de vaccination ont gardé des créneaux spécifiques pour les étudiants et les personnels.

Les sondes CO2 sont en cours d'expérience au sein du site. Ce sont les personnels de logistique formés à leur utilisation qui ont pris en charge cette installation. Le service hygiène et sécurité porteur de cette expérience contrôle la qualité de l'air dans les lieux identifiés comme potentiellement difficiles à aérer.

Les candidatures pour la formation Parcoursup à l'échelle de l'établissement sont en hausse. 14 % de candidats cette année ont répondu à la formation pour les licences et les DEUST. Il reste malheureusement toujours les mêmes points de difficulté : les STAPS qui n'arrivent pas à proposer une place à tous les candidats intéressés. Ce sont la Psychologie et les licences accès Santé qui ont posé le plus de problèmes cette année.

Pour les candidatures pour le BUT, le pourcentage est sensiblement identique avec néanmoins quelques spécialités qui n'ont pas atteint leurs quotas. Cela concerne plus particulièrement des formations sélectives : Chimie, GE2I, et le GEA Poitiers, qui est un cas particulier sur lequel le rectorat n'a pas souhaité ouvrir, faute de candidat titulaire d'un baccalauréat technologique classé sur cette formation. L'enjeu de la réforme des BUT

est de viser une augmentation des étudiants titulaires de ce baccalauréat. Cependant, si les quotas ne sont pas suffisants, les formations BUT ne peuvent être dispensées.

Noëlle DUPORT indique que le rectorat a accordé une capacité de candidats sur une ventilation entre baccalauréats professionnels et autres filières générales. En fonction des candidatures, le remplissage des classes se fait quand un des deux quotas n'est pas alimenté. Le rectorat n'a pas autorisé ce déversement de places en raison du nombre insuffisant de reclassements des baccalauréats technologiques.

La Présidente explique que le rectorat a été très strict cette année sur cette question-là pour suivre les critères de la réforme qui a pour vocation d'inscrire des étudiants issus de baccalauréats technologiques. Sur certains BUT, le vivier n'est malheureusement pas suffisant.

Les masters ont également connu une très forte augmentation de candidatures qui a eu comme conséquence la réception de 1 700 saisines à l'université de Poitiers via le rectorat de Bordeaux. L'université de Poitiers n'a jamais connu cela. Les raisons sont liées à plusieurs faits : premièrement par le nombre de candidats en augmentation sur cinq masters et deuxièmement par la sélection d'entrées de master 1 en Droit privé et Psychologie, filières provoquant chacune un point de blocage à cause d'un nombre de places insuffisant au prorata des diplômés de licence. La question de l'accès d'étude au master est un vrai leurre et complique la situation. Quand, par exemple, un étudiant de Psychologie ou de Droit privé demande à entrer en master dans l'un de ces deux domaines où la capacité est déjà atteinte, les autres choix qu'on lui propose ne correspondent pas forcément à son projet professionnel. En parallèle de ces saisines, les demandes de recours des étudiants explosent et sont difficilement gérables. Les sollicitations sont arrivées à un tel niveau que le pôle Formation et Réussite étudiante a décidé d'établir un diagnostic et un bilan sur ces questions-là. Cette problématique n'est pas exclusive à l'université de Poitiers, elle est nationale et nécessite de vraiment s'y pencher. La meilleure manière de travailler sur ce point consiste en l'amélioration de la professionnalisation de la licence avec l'acceptation de l'idée que tous les étudiants ne peuvent pas continuer en master. Il faudra les orienter là où l'université a le plus de besoins dans des métiers à niveau intermédiaire et offrant de véritables débouchés pour les étudiants.

Un bilan très clair de Parcoursup et de la sélection en master sera transmis lors du prochain CA. Il permettra de rendre compte d'une vraie vue d'ensemble.

Le nouveau projet porté par l'université de Poitiers est vraiment un projet de rééquilibrage entre formation et recherche. Cet engagement devrait permettre d'augmenter le potentiel en matière de recherche avec l'accroissement des contrats doctoraux qui avancent dans une très bonne dynamique. De 39 contrats doctoraux en 2020, ils passent cette année à 41 grâce aux bons résultats des appels à projets Région et de l'effort que l'université de Poitiers a consenti pour venir financer les demi-allocations de thèses supplémentaires. À ces 41 thèses, viennent s'ajouter 6 contrats cofinancés par l'alliance EC2U sur les fonds du PIA. Par ailleurs, l'obtention d'une allocation de thèse supplémentaire accordée par le ministère pour la rentrée 2021, fléchée SHS dans le cadre de la LPR, fait passer les contrats doctoraux à 48. Aujourd'hui, le travail doit être absolument poursuivi dans le sens de cette relance.

La décision prise d'abonner l'université de Poitiers à Web Of Science permet un meilleur suivi de l'activité de publication de recherche. Les enjeux de la science ouverte sont importants et vont s'ouvrir largement ces prochaines années. Il faut que l'université de Poitiers se positionne rapidement et adopte une nouvelle façon de travailler en ce sens.

Le vice-président de la Commission Recherche a rappelé l'engagement qu'il avait tenu de réussir à finaliser la convergence des dotations aux unités de recherche. C'est un choix volontariste qui se traduit par une augmentation des ressources allouées aux laboratoires de recherche. Les dotations des 25 unités de recherche jusqu'à présent, restaient inférieures au modèle appliqué à l'université de Poitiers. Elles seront donc réajustées à hauteur de 154 000 €. Ce modèle était fondé sur l'intensité expérimentale et sur le nombre de chercheurs. Cette convergence des dotations est accueillie comme une très bonne nouvelle par les directeurs de laboratoires et la communauté universitaire. L'université maintient fermement son idée de conserver des axes stratégiques pour l'université de Poitiers en l'identifiant comme une université de plein exercice. Cette perspective doit être soutenue par l'ensemble de la communauté pour éviter que l'université de Poitiers ne devienne demain, une succursale de l'université de Bordeaux.

Le vice-président de la Recherche a également annoncé à la Commission Recherche que les maîtres de conférences nouvellement recrutés à l'université de Poitiers seraient accompagnés dans le cadre de la LPR. Pour ces recrutements, des crédits spécifiques ont été dégagés. La dotation d'installation s'élève au montant non négligeable de 10 000 € par maître de conférences installé. Ce montant doit être dépensé sur l'année civile ce qui veut dire qu'il est quasiment impossible pour les maîtres de conférences de le faire sur seulement quatre mois. Ainsi, pour faire en sorte que cette dotation puisse perdurer sur l'année suivante, c'est-à-dire sur 16 mois, et pour que les maîtres de conférences puissent l'utiliser à bon escient, une négociation avec la tutelle et le rectorat est en cours. Cette allocation servira au financement du fonctionnement et du petit matériel. Les autres possibilités offertes d'utilisation seront connues ultérieurement. Les maîtres de conférences en seront prévenus par courrier.

Yves GERVAIS se réjouit de l'augmentation de ces crédits, qui augurent une belle avancée. Il est souvent sollicité pour savoir comment utiliser ces crédits et les intéressés déplorent un manque d'informations.

La Présidente annonce qu'elle a nommé Catherine RANNOUX, actuellement Présidente du CAC restreint, en qualité de chargée de mission dans son équipe. Elle est missionnée pour gérer le dossier de l'égalité femmes/hommes qui est un sujet représentant un véritable enjeu pour l'université de Poitiers. Pour ce dossier lourd à porter, il s'agira de mener des actions à l'échelle de l'établissement et de les alimenter du fruit des réflexions collectives.

L'université de Poitiers est membre intégrant du Comité des partenaires de Grand Poitiers. Elle participe désormais au financement des mobilités sur le territoire et donne son avis sur la nouvelle politique de la communauté urbaine. Les mobilités sont soumises à une taxe spécifique qui justifie la participation de l'université à l'évolution du territoire. Cela concerne les établissements publics et privés présents sur le territoire qui emploient plus de 11 salariés. La taxe pour les mobilités reversée à Grand Poitiers est calculée sur la masse salariale des établissements. Le taux de prélèvement actuel est de 1,3 %, ce qui représente un montant de 1 100 000 € à verser pour l'aménagement du territoire.

Grand Poitiers a organisé le 14 septembre une première réunion qui faisait état de sa politique et de ses orientations sur l'aménagement du territoire. Trois axes structurants ont été avancés : les transports publics, le déplacement à vélo et l'accompagnement des acteurs. Grand Poitiers veut aller sur une diversité des moyens et aménager le territoire en ce sens. Pour mener à bien cette nouvelle politique et porter ces nouveaux projets en matière de mobilités, la communauté envisage d'augmenter le taux de prélèvement de la taxe à 2 % pour éponger la dette. Cette augmentation représente plus de 600 000 €, lourde charge à supporter pour l'université. Le budget contraint de l'établissement dédié à la masse salariale ne pourrait absorber ce coût exorbitant et cette charge supplémentaire pourrait même mettre en péril son équilibre. Cette menace inquiétante a été relayée auprès de la Présidente de Grand Poitiers, Florence JARDIN, qui a su entendre les problématiques de l'université de Poitiers. Les difficultés rencontrées au sein de l'établissement en termes de masse salariale lui ont été présentées. Il lui a été signifié également que l'université de Poitiers, au vu de la situation, avait pu anticiper et avait été proactive en agissant rapidement sur les espaces mobilités au niveau des campus.

La décision d'augmenter la taxe sur les mobilités met l'université en difficulté et ne doit pas aboutir au paradoxe de se dire que ce n'est plus Grand Poitiers qui soutient l'université de Poitiers, mais plutôt l'inverse. Il faut rappeler que la communauté aide l'université sur une convention à hauteur de 400 000 €.

Le discours tenu à Florence JARDIN a été constructif puisqu'il a pu aboutir à un compromis. Avant de parler de cette augmentation à la communauté des partenaires, Grand Poitiers a proposé une éventuelle négociation interne en proposant de rabaisser la taxe à 1,8 %. Le pourcentage reste encore élevé, mais c'est une bonne avancée. La réponse officielle du conseil de Grand Poitiers doit se confirmer dans la soirée. Il y a bon espoir que la discussion qui a lieu cette semaine avec Florence JARDIN soit prise en compte. Le rectorat va aussi suivre de très près ces questions-là.

2) Compte rendu du Conseil d'administration du 12 juillet 2021

Pascal ROBLOT s'excuse de n'avoir pas pu envoyer le dernier compte rendu du Conseil d'administration. Lors de la dernière séance, l'enregistreur est tombé en panne et il a fallu transcrire la réunion avec des notes manuelles. Certains éléments d'intervenants n'ont pas pu être déchiffrés, mais tout sera finalisé très prochainement. Il n'était pas question d'envoyer en urgence aux administrateurs un compte rendu imprécis. Afin que ce dysfonctionnement ne se reproduise plus, il a été prévu pour aujourd'hui deux systèmes d'enregistrement doublés par des notes manuelles.

La Présidente propose de reporter la validation du dernier compte rendu au prochain Conseil d'administration.

3) Label Sciences et Société

Lydie BODIOU indique que le Label Sciences et Société qu'elle pilote est un des axes principaux de sa délégation à la Recherche et qu'elle comporte deux grands axes : la médiation scientifique et la culture scientifique de manière générale et les projets interdisciplinaires.

La question Sciences et Société n'est pas nouvelle dans l'établissement puisque le site a engagé depuis longtemps et sous toutes ses formes une politique volontariste de médiation envers tous les publics dans un souci de faire connaître, faire comprendre et de partager de manière générale les avancées de la recherche. L'université de Poitiers souhaite mobiliser largement ses chercheurs en déployant des actions particulières. Pour cela, elle s'appuie sur la forte mobilisation interne et sur la collaboration de tous les laboratoires.

La LPR entraîne des conséquences en termes de médiation scientifique puisque depuis cette loi, des retombées financières et des injonctions ministérielles ont impacté cet objet Sciences et Société.

Au niveau de l'établissement, la délégation travaille depuis le début, à la structuration d'une démarche Sciences et Société permettant la coordination, le pilotage et la mise en visibilité des recherches de l'université de Poitiers. Pendant les six premiers mois, elle a été chargée de cartographier l'ensemble des dispositifs internes et des actions menées. Le travail n'est pas terminé parce que les informations sont encore trop disséminées ou absentes au niveau de leur déroulement, mais la cartographie réalisée a déjà permis une identification des actions de l'établissement. Et celles-ci ont pu être remontées au ministère dès le mois de mars. Depuis lors, une rencontre avec les partenaires a été organisée. Les conventions ont été réécrites et en particulier, toutes celles qui arrivent à échéance en 2021 : Espace Mendès France, la Ville de Poitiers, École de l'ADN.

Le travail s'est poursuivi par la création de nouveaux outils de communication scientifiques. La manifestation du Printemps de la Recherche qui ressemble finalement à une journée « Portes ouvertes » des laboratoires a été, cette année, totalement virtualisée. Une nouvelle modélisation de ce Printemps de la Recherche est en projet pour l'année prochaine en collaboration avec les étudiants de master.

D'autres actions propres ont été menées, notamment la newsletter publiée tous les deuxièmes lundis de chaque mois avec une éditorialisation qui a pour objectif d'être la vitrine de l'établissement en termes de recherche et de médiation. Elle est assurée par la Direction de la Recherche et la communication de l'établissement. Des actions sur les réseaux sociaux ont également été amplifiées avec l'apparition des « Mots de science » ou du « Vendredi Lecture ».

Un service dédié « Science et Société » à la Direction de la Recherche a été spécialement créé et confié, depuis le 1^{er} septembre, à Anaïs LEROUX qui est chargée de mission de médiation scientifique. Une démarche a aussi été engagée auprès d'agents de l'université interâge et de l'université citoyenne pour que l'ouverture de ce service soit connue de tous les publics, véritables auditeurs. Pour accomplir la démarche, le Comité de pilotage de ces deux instances a été sollicité. Grâce à I-Médias, les procédures d'inscription, de paiement et de suivi ont totalement pu être dématérialisées.

Par ailleurs, un partenariat « Chemin de partage » mené avec la région Nouvelle Aquitaine permet d'aller donner des cours à des associations de retraités ou de bibliothèques. Pour aider à étendre ce maillage territorial, Grand Poitiers a été sollicité.

La dernière action menée s'est focalisée sur la coordination des projets et de leurs suivis : la Fête de la Science, les conventions, un appel à projets Sciences et Société qui va être publié pour la troisième année consécutive et ouvert à tous, le Patrimoine scientifique de l'établissement et les quatre festivals (rencontres Michel Foucault, Bruits de Langues, Accords, Filmer le travail) qui sont multipartenaires, vitrines et labels pour lesquels l'université de Poitiers est pilote. Le Palais des Ducs d'Aquitaine fait aussi partie prenante de la mobilisation de

l'établissement, car elle contribue à la transformation et à la spatialisation nouvelle de la Ville de Poitiers et des mobilités du centre-ville.

Frédéric VIDAL, représentant le ministère, a prononcé ce discours résumé ici en quelques mots : « ... Renouer le pacte entre Sciences et Société entre chercheurs et citoyens, en insufflant dans leurs relations plus de familiarité, de confiance et de réciprocité. »

Ce discours est fondé sur trois axes ministériels, le premier : « reconnaitre, valoriser et encourager l'engagement des acteurs » en les récompensant majoritairement par des médailles ou par des dotations de chaires IUF dont cette année, deux chaires sur dix ont été accordées à la médiation scientifique. Pour les établissements, ce sont les contrats d'objectifs et de performance et les contrats de sites qui intègrent les actions de Sciences et Société.

Le second axe est un « accompagnement national pour l'animation et l'évaluation de la prospective » qui correspond à des dotations aux associations, une participation du budget aux médias nationaux - un contrat sur la médiation scientifique important a été signé avec LCI – une évaluation par l'HCERES et des ANR dédiées dont les titres n'ont pas encore été bien définis. La première ANR est un dépôt laboratoire pour recherche, mais où les acteurs territoriaux de la CCSTI ne peuvent candidater.

Le troisième axe nommé « réseau territorial adossé au site universitaire » est plus préoccupant. Fin juillet, le ministère a proposé une labellisation territoriale « Science avec et pour la Société » par le biais du PIA4 Excellence pour les établissements qui s'y engagent. Il fallait avoir déposé un PIA4 avec pour intention stratégique de la médiation scientifique. Actuellement, la délégation travaille sur le dépôt de cette candidature « Science avec et pour la Société », mais au pas de charge avec un calendrier serré dans une période de rentrée non favorable à la mobilisation des partenaires. Le label est donné pour trois ans. Le premier engagement est un engagement stratégique de l'établissement, avec obligatoirement la nomination d'un VP ou d'un VP délégué, une intention dans le PIA et une définition de feuille de route de l'établissement. Les principales orientations se déclinent en dotations pour l'établissement d'une offre de service dédiée et d'un accompagnement à se former et à s'initier à la communication, à la médiation, en impulsant une dynamique d'acculturation. Il s'agit essentiellement de proposer des ateliers, des séminaires ou des outils d'accompagnement. La feuille de route doit aussi indiquer les actions d'accélération de la médiation scientifique et la diffusion auprès de tous les publics en ciblant quelques priorités. Pour ce faire, la délégation a choisi de davantage travailler avec le rectorat, en ayant la main sur les actions menées. La feuille de route devra également proposer des actions relatives à l'amélioration de la visibilité des recherches auprès de la communauté avec des cibles un peu différentes : la communauté en général, le grand public pour tisser des liens entre le réseau institutionnel et économique pour des actions créatives de communication. Impulser une nouvelle dynamique territoriale avec l'ensemble des acteurs locaux est aussi le mot d'ordre donné pour correspondre aux attentes locales et répondre au titre de Label territorial. Le travail de pilotage et de suivi, de coordination des actions de l'établissement s'inscrira au travers du service dédié et devrait s'opérer rapidement. La signature UP devra être confortée dans les actions Sciences et Société en reprenant au compte de l'université les actions bien menées et vantées par d'autres, pour *in fine*, gagner en visibilité, en définissant un lieu dédié (l'hôtel Chaboureau) à inscrire dans la cité et à l'international.

La deuxième injonction du label consiste à construire un écosystème partenarial afin de donner une visibilité sur l'interaction vécue ou sur la convention conclue avec les partenaires. Cet écosystème territorial existe avec des opérateurs de médiation scientifique : l'ensemble des partenaires déjà construit, la région Nouvelle-Aquitaine, le rectorat, le CNRS et l'INSERM, le CNAM, CHU et la DRAC, les médias. Les premiers acteurs avec lesquels la délégation va particulièrement travailler sont : LabCom Destins, la Sorégies et Hélix. L'université de Poitiers est contractualisée aussi avec d'autres partenaires : les librairies, les associations, les écoles, l'ESI, Sciences Po et tout ce qui touche à la culture scientifique : le TAP, le musée Sainte-Croix, Magelis, la CIBDI à Angoulême, le Musée des Beaux-Arts, La Villa Bloch, la fanzinothèque...

L'ensemble de ces partenaires ont donné leur accord de principe sur les projets que l'université va poser. Ces projets répondent à quatre intentions : la valorisation de la recherche auprès des scolaires, la formation à la médiation, la valorisation de l'actualité et l'expertise scientifique dans les médias. La participation citoyenne à la recherche est prévue avec deux partenaires : Sorégies sur les usagers et tous les projets partenariaux de la Ville de Poitiers menés par Grand Poitiers. Les critères d'évaluation de la labellisation ne sont pas définis, mais vont

aller dans la même perspective que le PIA 4. L'université a quelque chance d'être lauréate du label sans l'être du PIA 4, mais peut l'être aussi des deux.

Cette année, l'université de Poitiers a repris totalement la main sur ce qui se passe dans son établissement. Elle est très engagée dans la Fête de la Science qui fêtera ses 30 ans. Le service communication a dédié une stratégie d'identification en la symbolisant par des items. L'inauguration qui aura lieu samedi se fera avec la Grotte de la Marche avec une exposition au musée Sainte-Croix, celui-ci étant un opérateur particulier pour les collections qui s'y trouvent et dont la plupart ont été fournies par l'université.

La Présidente pense que cet exposé sur le label Science et Société doit permettre de se recentrer sur sa propre auto-évaluation et mettre en commun ce qui se porte en matière de CCSTI.

Thierry CABIOC'H pense qu'il ne faut pas se disperser par rapport aux actions que la délégation va mener sur la diffusion scientifique. La demande faite aux collègues scientifiques de ne pas faire de la recherche, mais de la diffusion de recherche risque de créer une surcharge dans leur travail. Ils ne sauront pas s'ils doivent diffuser seulement quelques informations sur des axes thématiques privilégiés ou tout diffuser sans faire de tri. Cette question est à soulever, car au sein de la faculté des Sciences, les actions sont apparues très dispersées, leur lisibilité et leur visibilité n'étant pas forcément perçues comme optimales. Une définition précise des priorisations ou des thématiques seraient à privilégier pour rendre la politique de l'établissement plus explicite à ce niveau-là.

Lydie BODIOU pense que se diriger dans cette voie-là serait dangereux du fait que la demande et l'injonction sont très fortes. La labellisation de l'établissement symbolise d'abord la reconnaissance d'un existant. Et pour aider à ce projet, des financements seront fléchés pour avoir du soutien RH. L'accompagnement des collègues dans la formation et dans les nouveaux outils est également un facteur important.

Dans la priorisation des informations, certains domaines diffusent correctement, mais sont moins demandés, d'autres diffusent, d'autres non. Il faudrait donc être attentif aux manières de faire dans chaque domaine par rapport aux demandes. Le rectorat par exemple ne souhaite que la diffusion des informations SFA. Il n'a d'intérêt que pour une seule action menée, « les Sciences s'invitent ». On constate aussi un autre prisme de la Société qui est plus SHS. Ainsi, l'établissement devra cadrer les demandes non pas en arbitrant, mais en sélectionnant ce que l'université fait déjà convenablement et en veillant à ce qu'il y ait du lissage des disciplines et des demandes dans la mesure de la convention. Cela peut s'opérer à la seule condition qu'un pilotage et un suivi soient mis en place et organisés par l'établissement. Le problème le plus important et le plus préoccupant est la capitalisation pour les collègues qui ne passe pas seulement par une rétribution, mais par une démarche de carrière et un investissement personnel, voire de décharge. Pour certaines personnes qui travaillent énormément à la médiation scientifique, c'est réellement une question à mettre en évidence. La rétribution est taboue dans la sphère scientifique alors qu'elle ne l'est pas dans tous les autres domaines culturels. L'établissement s'est habitué à cultiver une culture du bénévolat et à s'attacher à la reconnaissance des tâches accomplies, mais n'a pas de réponse à la question.

Dimitri JAMBRUN, en tant que nouveau chargé de contrôle au sein des rectorats de régions académiques et positionné au sein du rectorat de l'académie de Poitiers souhaite apporter une précision. Madame ROBERT, Rectrice du rectorat de l'académie de Poitiers s'est prononcée comme très intéressée par le projet. Elle est convaincue que ce projet peut continuer à enrichir le partenariat lié à son service pour dynamiser la diffusion de la culture scientifique dans les établissements scolaires.

Lydie BODIOU considère que ces relations ne sont pas seulement vues comme une volonté de l'établissement à entretenir ce partenariat, mais se rattachent à un vrai engagement. À chaque fois que l'université de Poitiers a présenté de nouveaux projets au rectorat, il les a accueillis avec intérêt, les parties s'investissant chacune dans un travail collaboratif actif et pérenne.

Dans les sept nouvelles actions qui ont été proposées au rectorat, il en est une qui a retenu particulièrement l'attention de la Rectrice. C'est l'«Aprèm au campus» qui est un projet, encourageant la mobilité à vélo. Il propose, sur le premier degré, des demi-journées à vélo pour une classe sur le campus avec des combos bâtis sur différents thèmes (biodiversité, écosystème...). Sur le second degré, c'est un prix des lycéens intitulé «Ma thèse en 180 secondes» qui est une action avec pour objectif d'inciter au grand oral les doctorants. Dernièrement, avec «Sous les pieds de Darwin», les collègues paléontologues ont fait six heures de direct

depuis le Gabon avec les classes, en collaboration avec le rectorat. Ce fut inédit, original et pionnier dans l'histoire de la médiation scientifique.

Toutes ces différentes actions proposées sont des moteurs mobilisateurs d'énergie et d'investissement des collègues, des laboratoires et des personnels de l'établissement, qu'il faut entretenir.

Anne-Sophie JOYEUX souhaite évoquer la manifestation « Pint of Science » que les étudiants organisent depuis plusieurs années maintenant dans le cadre d'un événement national. C'est une manifestation de vulgarisation scientifique qui a connu un fort succès. Des chercheurs sont convoqués dans un bar pour parler au public de leur domaine de recherche. Cet exemple illustre la difficulté pour les étudiants parfois d'accéder aux chercheurs, car ils ne connaissent pas forcément l'existence de ces événements. Parler de ce genre d'initiatives au sein des laboratoires de recherche permettrait d'étendre davantage cette culture de vulgarisation dispensée auprès d'un public plus large et différent et en dehors des portes de l'université.

Lydie BODIOU ajoute que l'événement « Pint of Science » est soutenu et financé par l'établissement. Pour aider cette année deux doctorantes qui ont voulu réaliser l'expérience en virtuel, l'université a investi dans des moyens de communication et de logistique. Il est prévu que les séances reprennent l'année prochaine dans les bars de façon pérenne et systématique. La COMUE Léonard de Vinci avait auparavant soutenu ce projet, cette année, c'est la direction de la Recherche qui a inscrit la manifestation à son agenda.

Majdi KHOUDEIR pense qu'il faudrait, au stade du début du chemin de la structuration de cette question de médiation scientifique, mettre en place un club d'entreprises partenaires. Ils ont souvent un historique de la progression de la mise en œuvre des progrès scientifiques en termes d'application qui peut être intéressant à montrer.

Lydie BODIOU indique que cette idée a déjà été soumise à la Fondation et qu'un travail est en cours sur cet objet à l'Espace Mendès France pour arriver à fédérer quelque chose de cet ordre-là.

Majdi KHOUDEIR pense qu'il faut relier ces aspects-là à la question de l'orientation pour avoir un objectif un peu plus percutant dans cette question de diffusion. L'orientation est basée sur une augmentation de connaissances pour faire le meilleur choix.

La Présidente croit qu'il peut y avoir un travail partagé supplémentaire sur ces aspects de lutte contre des idées reçues, grâce à des actions déjà portées en amont, mais que ce travail se fait déjà dans le cadre bac -3, bac +3. Cependant, une montée en puissance sur ces questions-là est sans doute à envisager.

Lydie BODIOU précise que pour certains projets avec le rectorat et sur le second degré, cet encouragement à découvrir toutes les sciences dans les études supérieures de manière générale a été un point scrupuleusement étudié. Non seulement ces projets touchent les élèves, mais ils concernent également les collègues du secondaire. Des journées spécialement dédiées avec des opérateurs locaux font partie du cycle de la formation et représentent l'image de l'université. C'est tout du moins un souhait étayé par la Rectrice.

La Présidente souhaite souligner quelques autres faits marquants qui n'ont pas été évoqués :

- L'étudiant doctorant Paul DEQUIDT va défendre sa thèse en finale internationale dans le cadre de « Ma thèse en 180 secondes » le jeudi 30 septembre à Paris.
- Pour le PIA 4 Excellence, les résultats devraient parvenir en octobre.
- Pour l'appel à projets DEMOS, aucune information n'a été transmise après la dépose du DEM'UP dans le PIA 4 Excellence dont le projet s'élève à 10 M€ sur trois ans.
- Un laboratoire commun à la filière de la Sorégies, SRD et le laboratoire LIAS a été inauguré. La visite du système de virtualisation mis en place par la Sorégies dans le cadre du partenariat avec le rectorat a été particulièrement intéressante.
- Une journée d'accueil a été organisée pour accueillir les nouveaux collègues de l'établissement. Sur les 180 collègues invités, 70 étaient présents. Ce fut un moment de relations sociales très important.
- « La Battle Science », qui est une première à l'université de Poitiers va avoir lieu à la MDE. Une équipe de doctorants interdisciplinaire de Sciences, Sciences humaines et Droit vont affronter des équipes européennes dans le cadre de l'alliance EC2U.

Isabelle DUFRONT précise qu'il est prévu, pour le projet CODA avec l'action UD qui porte sur la déconstruction des idées reçues sur l'Enseignement supérieur, des croisements possibles avec des actions prévues dans le secondaire, pour favoriser un choix éclairé dans les études.

4) Dissolution de la COMUE Léonard de Vinci

La Présidente annonce une progression satisfaisante dans la concrétisation du projet de la dissolution de la COMUE.

La résolution étant soumise au vote en Conseil d'administration, il faut auparavant rappeler le contexte.

L'inscription de la COMUE dans une politique de site n'a pas été de prime abord une volonté de l'université de Poitiers, mais une obligation pour tous les établissements. Elle dépend du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation et fait partie du Code de l'éducation.

L'université de Poitiers est membre de la COMUE Léonard de Vinci avec deux autres membres fondateurs : l'université de Limoges et l'ISAE-ENSMA ainsi que des membres associés, le CREPS, l'IH2EF, Canopé et le CNED. Dans cet ensemble, quelques compétences sont partagées avec les Écoles doctorales. C'était un objet partagé à l'échelle de la COMUE. Les infrastructures numériques de réseau et de Data Center, l'entrepreneuriat étudiant, le PEPITE, la valorisation à travers l'agence Aliénor Transfert font également partie des compétences partagées au niveau de la COMUE. Il faut savoir que la COMUE dépend d'un contexte très évolutif qui a conduit les membres partenaires actuels à porter devant le ministère sa demande de dissolution. La COMUE était constituée au départ des communautés de l'université de Tours, d'Orléans et de La Rochelle, mais une attrition a eu progressivement lieu avec le départ de l'université de La Rochelle qui s'est finalement retrouvée à trois membres fondateurs. L'université de Limoges, dont le Président avait porté un projet d'établissement expérimental, a aussi demandé son départ de la COMUE, ce que n'a pas repris l'équipe en place aujourd'hui à l'université de Limoges. Cette décision a amené les deux établissements à travailler sur une nouvelle structuration des Écoles doctorales. L'université de Poitiers n'a pas souhaité faire machine arrière en demandant aux collègues de revenir au schéma initial et un compromis a pu être trouvé. Il était évident que l'université de Poitiers devait s'engager vers une nouvelle politique de site.

Tout au long de la campagne, cette politique de site a été mise sur la sellette. Un regroupement universitaire a été proposé autour de Poitiers avec une coordination territoriale à l'échelle de Poitiers et de son académie. Celle-ci a été voulue pour ne pas créer une personne morale supplémentaire au profit d'une solution plus légère, plus souple, moins coûteuse et plus agile pour les discussions à venir. Elle a été souhaitée pour que l'université retrouve une autonomie tout en structurant autour d'elle son environnement proche. D'ores et déjà, plusieurs établissements ont manifesté leur intérêt, notamment le CHU qui va devenir un partenaire plus important, plus liant avec l'université de Poitiers, mais aussi l'ISAE-ENSMA, le CNRS, l'INSERM et les opérateurs nationaux de l'Éducation nationale. Tous ces acteurs vont se mobiliser autour de cinq objectifs de collaboration avec des gouvernances et associations variables en fonction des thématiques. L'axe « Recherche » sera développé de manière plus dynamique et plus coordonnée en lien avec les objectifs stratégiques de l'établissement. L'offre de formation sera plus intégrée et plus diversifiée à cette échelle du côté du CHU et de l'université pour faire évoluer l'universitarisation et la nécessaire mutualisation de certaines formations (LAS, IFSI et celles du domaine paramédical). Les autres objectifs de mobilisation seront consacrés à la qualité de vie sur les campus et sur les manifestations que l'université porte. Des actions seront enclenchées pour favoriser la dynamique d'innovation d'entrepreneuriat, de culture scientifique sur le territoire qui seront porteurs du développement de la transformation numérique sur le territoire.

Ce n'est pas parce que Limoges et Poitiers ne se retrouvent plus au sein d'une COMUE qu'elles ne doivent pas en tant qu'établissements, continuer à travailler ensemble à travers une convention de partenariat sur des objets qui fonctionnent bien. Dans cette idée, elles ont décidé de porter le projet PEPITE ensemble. Le transfert à travers l'agence Aliénor Transfert sera maintenu avec une convention particulière, sans oublier le numérique qui associe aussi l'ISAE-ENSMA.

Lorsque la Directrice générale de la DGSIP a été mise au courant de la fermeture ou de la dissolution de la COMUE pour passer à une coordination territoriale, le discours qu'elle a tenu a laissé quelques inquiétudes. Le ton a très vite été donné, car elle a rétorqué que cela pouvait coûter beaucoup moins cher qu'une COMUE, ce

qui mettait en danger le devenir des moyens humains pour porter la COMUE au regard des deux coordinations territoriales qui allaient s'inscrire en lieu et place. L'université n'a pas baissé les bras et a su convaincre que son projet tenait la route. Pour porter cette coordination territoriale, 15 emplois ont été demandés, 13 ont été acceptés et pour travailler dans de bonnes conditions, deux emplois ont été pris sur les ressources propres de l'établissement. Tous les collègues qui étaient en place à la COMUE ont été affectés dans un établissement entre l'ISEA-ENSMA et l'université de Poitiers. Idem pour Limoges, tous les collègues qui y étaient affectés sont restés, deviendront et seront transférés à l'université de Limoges. Une négociation a pu se faire sur les deux postes vacants de la COMUE qui ont été récupérés par le ministère. Pour un collègue de la COMUE, qui ne pouvait plus, pour des raisons médicales, intégrer l'université de Poitiers, de Limoges ou l'ISAE-ENSMA, le rectorat lui a proposé une réaffectation sur d'autres missions en son sein.

Cette négociation qui s'est opérée avec le ministère a été très satisfaisante dans son ensemble. Elle aurait pu aboutir à la perte de la moitié de ses postes telle que l'a vécu la COMUE bordelaise lorsqu'elle a annoncé sa dissolution. Heureusement, cela n'a pas été le cas. La Rectrice de la région académique a été d'un appui très important pour conserver les moyens humains afin de porter cette coordination territoriale. Elle a eu une prise de position très ferme qui a permis de convaincre la DGSIP de maintenir l'emploi sur les deux coordinations territoriales. C'est une excellente expérience. Il faut aussi apprécier l'écoute bienveillante de l'ensemble des parties pour structurer ce nouveau bloc.

La dissolution de la COMUE a été présentée au Comité technique de la COMUE et à celui de l'université de Poitiers et a obtenu un vote positif. C'est au tour du Conseil d'administration de se positionner sur le projet de décret déposé sur le bureau virtuel de dissolution de la COMUE.

Sandrine CHEVAILLER tient à souligner qu'elle apprécie tout particulièrement la position de la direction de l'université de Poitiers qui a su défendre positivement le maintien des postes dans cette coordination territoriale. Il aurait été dommage de perdre le professionnalisme et l'expérience accumulés par les collègues. L'objet de la COMUE a été ce qu'il est, mais il a apporté du positif au moins dans ce cadre-là.

La Présidente indique que pour les collègues qui étaient déjà affectés dans les établissements, la situation de fond ne change pas vraiment. Pour ceux affectés à la centrale de la COMUE qui vont intégrer l'université, un accompagnement individuel a été commencé sur un bilan des activités portées par chacun au sein de la COMUE centrale. C'est un enjeu pour une bonne prise en main de cette coordination territoriale qui devrait voir le jour, si tout va bien, le 1^{er} janvier 2022.

La Présidente propose de passer au vote à bulletin secret.

Délibération n° 01

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de dissolution de la COMUE « Université confédérale Léonard de Vinci ».

5) Axes stratégiques pour l'université

La Présidente indique que les axes stratégiques pour l'université courent sur une période de cinq ans, de 2022-2026, mais que sur certains aspects, ils inscrivent l'établissement sur une période plus longue. Plusieurs éléments à amont sont à préciser au préalable.

Le rapport d'auto-évaluation a été remis à l'HCERES en juillet 2021 et a été déposé sur le bureau virtuel. Les équipes qui ont travaillé dessus ont consacré beaucoup de temps et d'énergie ; aussi, il y a lieu ici de les féliciter pour l'accomplissement de leur travail.

Les axes stratégiques de l'établissement doivent être présentés tous les cinq ans à l'HCERES dans le cadre des quadriennaux. Ils correspondent aux engagements pris pendant la campagne de la nouvelle mandature. Ils s'appuient aussi sur les forces identifiées dans le cadre de l'alliance européenne EC2U et reprennent les grandes lignes du projet PIA 4 Excellence.

Trois axes principaux seront à développer :

- Choix 1 : Équilibrer la dynamique associant la formation et la recherche

- Choix 2 : Répondre de manière résolument interdisciplinaire aux problématiques des missions et des enjeux sociétaux majeurs de l'établissement
- Choix 3 : Affirmer l'université comme un établissement pleinement responsable dans sa vie et son fonctionnement

Ces objectifs-là prennent en compte la marque de fabrique que l'université de Poitiers porte depuis 1431 avec un modèle promu depuis plusieurs années qui s'appuie sur des valeurs humanistes et citoyennes. Son rang doit rester prédominant dans la ville de Poitiers. L'université peut être fière de son titre de première place sur le podium des grandes villes étudiantes.

Ce modèle d'université dans la cité contribue à identifier les universités comme des acteurs centraux du « Carré de la connaissance » : Éducation, Recherche, Innovation et Service à la Société. Il est bâti sur la durabilité et la qualité en tant qu'exigence fondamentale pour une université responsable. Autrement dit, il réaffirme l'idée que les villes et les universités ont un intérêt réciproque dans le développement de l'éducation et de la connaissance. Ce territoire s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Cette transformation de l'université de Poitiers en université durable se traduit dans la durée, au-delà même de la période des cinq ans, même si certains éléments doivent être amorcés sur ce contrat. La durabilité se définit aussi bien du point de vue humain que du point de vue environnemental ou sociétal. Elle est en prise directe avec les besoins de la société et ceux du territoire.

L'université sait s'appuyer sur les nombreuses expertises scientifiques, mais aussi sur l'expérience d'EC2U et les forces que l'alliance a été capable d'identifier. Naturellement, l'université de Poitiers comme coordinatrice de cette alliance s'inscrit sur les trois objectifs de développement durable au sens de l'Organisation des Nations unies et reconnus comme des forces au sein de cette alliance :

- Santé et bien-être
- Éducation de qualité
- Ville et communauté durable

L'ambition pour l'université de Poitiers est d'arriver à proposer un modèle institutionnel où la Responsabilité sociétale des universités (RSU) est présente à tous les niveaux décisionnels afin que les activités déployées répondent aux exigences attendues. Celles-ci reposent sur une société consciente et responsable de ses choix.

- Choix 1 : Équilibrer la dynamique associant la formation et la recherche

Le premier choix dans lequel l'université s'engagera stratégiquement est la question de l'équilibre dynamique entre formation et recherche. Si cette option de changement est choisie, c'est pour que l'université ne devienne pas seulement qu'une université de formation, ce qui n'est pas le choix de la communauté universitaire. Cette dynamique « formation-recherche » doit s'inscrire durablement en tant que représentative d'une université de plein exercice. Les discussions à ce sujet dans les composantes sont décevantes et il faut arriver à les convaincre que cette mesure est un véritable enjeu. Il faut amener l'université à des activités équilibrées de formation et de recherche. Cela ne remet pas en cause l'offre pluridisciplinaire, richesse qu'il faut conserver. Il n'est pas question non plus de reconsidérer la réponse à la massification de l'Enseignement supérieur et à l'adaptation des besoins du territoire. La recherche de qualité non plus n'est pas menacée. Il faut aller dans les deux sens pour arriver à trouver un juste milieu entre cette formation qui répond à un besoin de massification et à des besoins de territoire d'une part, et d'autre part, cette recherche de qualité, portée à l'université. Celle-ci pose des questions de recherche fondamentale et apporte des solutions concrètes aux questions sociétales actuelles.

L'enjeu ne semble pas bien entendu et il faut insister sur l'équilibre « lien formation-recherche » que l'université souhaite porter sur du long terme. Il ne s'agit nullement de remettre en cause la nature de l'offre de formation, celle-ci étant pluridisciplinaire et répondant aux besoins du territoire. De vraies actions sont à mener au niveau des modalités de son application. La multitude des parcours proposés, l'obligation pour l'étudiant de valider son cycle par un quota d'heures en présentiel, un stage et un mémoire de recherche est un modèle à changer. Il est fondamental de repenser la manière d'être face aux étudiants et de les impliquer dans une pédagogie active pour qu'ils aient le temps de s'appropriier l'ensemble. Pour équilibrer le lien « formation-recherche », ce sont les masters qui vont représenter l'ossature de l'offre de formation. Ils seront l'attractivité de l'université en corrélation avec l'attractivité des territoires, qui sont toutes deux essentielles pour la base de l'offre de formation.

Pour les cinq ans, l'université de Poitiers va devoir travailler à cet équilibre en rendant cet enjeu essentiel.

- Choix 2 : Répondre de manière résolument interdisciplinaire aux problématiques des missions et des enjeux sociétaux majeurs de l'établissement

Ce deuxième axe stratégique repose sur le développement de l'interdisciplinarité scientifique pour répondre à des enjeux contemporains de recherches et de formations. C'est une dynamique à impulser à l'échelle de l'établissement.

L'interdisciplinarité va s'appuyer sur des disciplines fortes et structurées tel un puissant levier capable de favoriser ce lien « formation-recherche ». Elle pourra se faire par une formation dispensée pour les citoyens de demain, par le développement de leur esprit critique et par une proposition d'innovations techniques et sociales qui améliorent le cadre de vie et dynamisent l'économie. Un partenariat de formation et de recherche sera tissé avec les partenaires économiques (CNRS, INSERM, ISAE-ENSMA, CHU et partenaires socio-économiques). Ces leviers sont strictement opérationnels du « Carré de la connaissance » dans son ensemble et sur les trois enjeux de société identifiés comme des forces (alliance EC2U, Santé bien-être, Éducation et qualité, Ville et communautés durables). En ce sens, l'université de Poitiers s'engage à accompagner des projets interdisciplinaires de grande ampleur, cherchera à soutenir durablement les cultures interdisciplinaires dans les laboratoires de recherche et les formations qui *de facto*, vont renforcer le lien « formation-recherche ». De manière transversale, cette interdisciplinarité va aussi permettre d'accélérer la médiation scientifique, la diffusion des savoirs issus des recherches autour de la santé et du bien-être, de l'éducation et des communautés durables. Cet axe trace réellement une route pour l'établissement en matière stratégique.

- Choix 3 : Affirmer l'université comme un établissement pleinement responsable dans sa vie et son fonctionnement

L'affirmation de l'université en tant qu'établissement responsable doit rester dans un modèle d'établissement public pleinement inscrit dans la RSU. L'université de Poitiers doit être un acteur responsable sur son territoire, envers l'ensemble de ses parties prenantes (personnels, usagers, partenaires, citoyens). Elle doit aussi être un établissement qui accueille une grande diversité d'activités : centre de fonctions et de métiers pouvant être extrêmement différents et tout aussi importants pour l'établissement (travail, formation, recherche, accompagnement social, Santé, Culture, Sport, Engagement citoyen). L'ouverture de la responsabilité de l'université est très grande et son environnement doit être rendu propice au respect des personnes dans des campus innovants, inclusifs et écoresponsables. Des démarches ont déjà été bien engagées sur ces aspects-là, mais ils méritent encore que l'on y travaille.

La définition de ces trois enjeux constitue les lignes de route et les engagements auxquels tient l'établissement sur le long terme et au moins à cinq ans, voire à dix ans pour certains d'entre eux au vu des changements importants impulsés par ces enjeux stratégiques. L'accompagnement de cette transformation devra se faire collectivement.

Stéphanie PAVAGEAU précise que les axes stratégiques de l'établissement qui seront soumis à l'HCERES, sont un exercice de style que l'établissement a été contraint de réaliser. Leur contenu peut comporter des « travers » et agacer la communauté par leur écriture, s'agissant d'une présentation très générale et très politique. Sur l'axe en tant que tel, discuter d'un certain nombre de points pour répondre à l'HCERES est compréhensible, mais le plus intéressant à développer sur ces axes-là est de voir comment la présidence va les décliner et quels moyens elle se donnera pour y arriver. La proposition de redynamiser le lien « formation-recherche » souhaité par la direction rebute les composantes, car elles ne comprennent tout simplement pas comment y arriver. Leur incompréhension repose sur le fait qu'on leur demande à la fois d'être pluridisciplinaires, de répondre aux exigences des territoires tout en faisant de la recherche. Il faut peut-être redéfinir une méthode « un peu plus autoritaire » pour les contraindre à cette impasse.

La Présidente ne rejette pas cette proposition, mais précise qu'être pluridisciplinaire ne veut pas dire instaurer de multiples parcours. Ne vaut-il pas mieux repenser une offre de formation dans une architecture différente ? Des exemples concrets peuvent être cités où cela fonctionne très bien. Le contrat avec l'État est en train de se tisser et le PIA Excellence va aussi dans ce sens-là. La stratégie doit porter une signature et doit être accompagnée par le ministère. Les heures complémentaires de formation représentent 6 M€ qui ne seront pas incompressibles.

Stéphanie PAVAGEAU indique que ce qui est bloquant est l'ignorance de la connaissance de la méthode par les composantes. Il faut les convaincre d'accepter de changer. C'est très compliqué de laisser chacune d'elle décider seule, mais c'est aussi délicat de leur imposer des choix pour trouver cet équilibre. La déclinaison de ces lignes directrices correspond aussi à des axes historiques qui sont fondés sur l'idée d'une université de plein exercice qu'il faut persévérer à entretenir.

La Présidente précise qu'être établissement responsable, c'est accepter de diminuer un volume horaire pour arriver à équilibrer le tissage « formation-recherche ».

Isabelle DUFONT met en avant l'importance de la responsabilité vis-à-vis de la communauté en général et des collègues BIATSS. Les choix décidés en matière d'offre de formation entraînent des conséquences non négligeables sur les collègues de scolarité, voire sur ceux qui travaillent dans le domaine de l'orientation. Pour exemple, des L3 qui n'entrent pas en master sont des étudiants qui submergent des services avec des conséquences très lourdes en termes de ressources humaines. Les services chargés de prendre le relais des équipes pédagogiques quand les situations sont bloquées doivent passer par des solutions inextricables pour soutenir ces étudiants souvent désespérés. Les choix stratégiques décidés et la responsabilité s'y reliant, va au-delà de la question du lien « formation-recherche ». Ils impactent non seulement les enseignants, mais aussi l'ensemble de la communauté et le service des Ressources humaines de la communauté.

La Présidente comprend le message et en profite pour insister sur l'importance de la responsabilité de la direction vis-à-vis des départs des enseignants-chercheurs au sein de l'établissement, qu'il faut repositionner. Les enseignants-chercheurs sont en disproportion plus importante que les personnels d'appui. Ce que recherche l'université aujourd'hui, c'est un assistant, un ingénieur, un appui pour un laboratoire de recherche ou pour un service général ou central. Quand ce schéma a été décrit aux communautés et aux services, il leur a semblé comme incompréhensible, ainsi il y eut lieu de modifier les dialogues stratégiques. Ce fut un vrai enjeu, car pour la première fois, ce sont tous les emplois qui ont été discutés avec un directeur de composante. Quand les décisions officielles seront prises, une concertation globale sera prévue ensuite à l'échelle des composantes concernées. Ce changement va vraiment modifier la culture de l'établissement. Les postes appartiennent à l'université et leurs positions doivent être regardées collectivement vers une direction partagée.

Anne-Sophie JOYEUX nourrit des inquiétudes sur le devenir des mutualisations qui vont arriver en L3 dans le domaine de l'Histoire et de l'Archéologie. Les enseignants-chercheurs craignent de perdre l'intérêt des étudiants pour cette matière en fuyant l'entrée en master.

La Présidente signifie qu'elle répondra à cette question en fin de réunion, car elle ne rentre pas dans la mise en œuvre des axes stratégiques qui est le sujet principal de ce point de l'ordre du jour.

Majdi KHOUDEIR souligne que l'université est tenue de respecter un cahier des charges selon huit missions différentes qui couvrent la formation, la recherche, l'innovation et le transfert. Or, l'équilibre qui est souhaité entre la formation et la recherche tel qu'il vient d'être présenté semble signifier que l'université ne serait pas en capacité de fournir suffisamment dans ces domaines et qu'elle serait réduite à être prise en compte seulement du côté financier. On doit pouvoir faire la nuance entre ce qui contribue au développement des missions de l'université et de ce qui est de l'ordre de la restructuration interne et des choix qui en découlent. L'affichage est clair dans la volonté de l'établissement de conserver son côté généraliste, mais les choix à faire dans les modalités de formation sont trop vagues. La validation des offres de formation doit avant tout passer par les instances de l'université dans une composante ou dans différents conseils pour qu'ils les valident dans leurs différentes granularités. Il ne faut surtout pas ramener cela à la responsabilité d'un collègue pour éviter la stigmatisation. On peut s'interroger sur cette idée d'équilibre par rapport aux missions de l'université, si elle doit plus passer par la notion de réussite des étudiants ou par la mission d'insertion pour les étudiants. Il faut se repositionner par rapport à ces missions et regarder si elles sont accomplies. La notion de rééquilibrer sous-entend qu'actuellement, le lien « formation-recherche » n'est pas arrivé à cet accomplissement et que cette situation peut même être dangereuse si le côté financier passe au premier plan.

La Présidente répond que la question financière ici est loin d'être mise au premier plan, car le plus important est de tenir compte de la charge de travail pour des collègues qui aujourd'hui ne s'en sortent plus. Tout le monde est impacté et le bien-être passe par là également. Au-delà du point de vue financier, il existe une vraie volonté de rééquilibrer les moyens en vue d'améliorer la qualité de vie au travail et d'insuffler un nouvel élan. Ce sont

ces objectifs-là qu'il faut mettre en avant. L'insertion a également de l'importance, car la réussite étudiante dépend aujourd'hui des propositions que l'établissement peut leur faire après la licence 3 en l'absence d'études possibles en master.

L'université se doit d'être responsable dans la façon de repenser le premier cycle universitaire pour les attirer vers d'autres domaines et doit réfléchir aux diverses propositions de sorties. Le document est politique avec une déclinaison d'actions et dès demain, des indicateurs seront identifiés pour pouvoir partager avec le ministère et les tutelles, l'évolution de l'établissement. La vice-présidente des formations va discuter avec les acteurs concernés, mais même si elle tape du poing sur la table, elle n'est pas sûre d'obtenir gain de cause.

Stéphanie PAVAGEAU souligne qu'il conviendrait que l'équipe présidentielle s'adresse directement à la collectivité ou à la communauté universitaire pour lui faire part de ces aspects. La transformation de l'enseignement des chercheurs est un des arguments qui va à l'encontre de ce que l'on imagine. Il faut regarder plus en profondeur les possibilités pour renforcer la recherche en retransformant les postes.

La Présidente répond que le remplacement d'un personnel en appui dans un laboratoire participe au rayonnement de la recherche et à la restructuration de la formation. L'insertion n'est pas un critère oublié dans ce plan de rééquilibrage, elle représente bien une façon de tous contribuer aux missions principales de l'établissement.

Majdi KHOUDEIR s'interroge sur la stratégie du schéma global de l'université à employer pour les composantes. Limiter la casse par une question financière n'est pas une stratégie. Il serait important d'accompagner les composantes dans la définition de leur propre stratégie qui se rallie à celle de l'université. Les collègues ont besoin de cette lisibilité, les composantes ont du mal à se projeter dans un environnement de contraintes, qu'elles soient d'ordre financier ou liées à une masse salariale limitée. Demander aux composantes de réfléchir sur leur stratégie de développement dans une stratégie globale avec une bonne lisibilité serait l'approche à étudier.

La Présidente signale que des rencontres avec chaque équipe de direction des composantes ont eu lieu mettant en avant plus un dialogue de stratégie politique qu'une stratégie de politique de l'établissement. Une fois que ces équipes ont positionné cette stratégie, elles ont eu des rencontres individuelles pour discuter du budget, du patrimoine et des ressources humaines. Au regard des dialogues stratégiques vus ensemble, seront prises les bonnes décisions d'arbitrage sur leur évolution. Il s'agit d'impulser un nouvel élan, et pas uniquement sous la contrainte qui laisse entendre qu'en raison d'une limitation des moyens, il soit impossible d'avancer. Cette politique nécessite une nouvelle manière d'appréhender l'évolution de l'établissement.

Majdi KHOUDEIR demande si le choix des trois thèmes représenterait la signature de l'établissement.

La Présidente répond que ce serait un renforcement de forces identifiées en interne à l'établissement au sein de l'alliance EC2U. Personne ne doit être exclu de ces trois thèmes.

Sandrine CHEVAILLER mentionne que le principal problème de l'adhésion de la communauté aux axes stratégiques est qu'ils appartiennent à un établissement commun et non pas uniquement à des services ou à des composantes. Cet objectif est à travailler ensemble, dans le même but et sans conflit. Il est dommage que le temps de réflexion soit insuffisant pour faire évoluer cette situation.

La Présidente partage cette opinion.

Majdi KHOUDEIR souhaite savoir s'il est bien marqué dans le document que la particularité de l'université va reposer pour une très grande partie sur les masters. Il estime en effet important qu'il y ait cette notion de master, mais également tous les étudiants devant s'insérer dans l'établissement. Or, un étudiant de Terminale ou de 1^{re} est avant tout intéressé par la licence. Compte tenu du taux de réussite global en licence en France, ce n'est pas satisfaisant.

La Présidente revient sur l'expression «exercice de style» qui a été employée par madame PAVAGEAU concernant les nouveaux axes stratégiques. Ce terme va bien au-delà d'un simple exercice de style. Il s'agit plutôt de l'impulsion d'un vrai changement qui va se traduire sur la manière de travailler ensemble au sein de cet établissement.

La Présidente propose de passer au vote à bulletin secret.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration approuve à la majorité (25 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions) les axes stratégiques 2022-2026.

6) Élection par voie électronique pour le siège vacant à la Commission de la Recherche

Pascal ROBLOT indique que cette élection est dépendante des statuts de l'établissement. Il reste un siège à pourvoir à la Commission Recherche et l'université va réorganiser les élections. Le Conseil d'administration est saisi pour avis consultatif au sujet d'un vote par correspondance, pour des raisons évidentes de simplification. Le vote se fera soit en présentiel à l'urne, soit dématérialisé par correspondance. La Présidente propose de passer au vote à bulletin secret.

Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à la majorité le principe selon lequel des élections par voie électronique seront organisées pour pourvoir le siège vacant à la Commission de la Recherche.

7) Liste des représentants au Conseil documentaire de l'université :

- a. 7 titulaires et 7 suppléants enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs choisis parmi les interlocuteurs du Service commun de la documentation désignés par les composantes
- b. Invités permanents avec voix consultative désignés par la Commission de la Recherche (1 membre) et par la Commission de la Formation et de la Vie universitaire (1 membre) ;
- c. Membres usagers désignés par la Commission de la Recherche (1 membre) et par la Commission de la Formation et de la Vie universitaire (1 membre) ;

Pascal ROBLOT indique que le Conseil documentaire donne des avis sur les missions du SCD. La liste est composée d'une vingtaine de membres dont des représentants des enseignants proposés par les composantes, des invités permanents et des membres usagers désignés par la Commission de recherche. Dans cette liste manque un siège en UFR Sciences humaines et Arts et en Lettres et Langues, les six autres sièges sont proposés avec les six suppléants.

La Présidente propose de passer au vote à bulletin secret.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation des membres au Conseil documentaire de l'université de Poitiers.

8) Prime pour charges administratives année universitaire 2021-2022

Nicolas BOISTAY indique que le vote pour les primes relatives aux charges administratives doit se faire en début d'année universitaire pour que chacun connaisse celles qui lui sont attribuées par rapport aux responsabilités et aux endroits inhérents. La mission de chargé de mission a été ajoutée pour les réseaux européens qui correspondent à l'EC2U pour répondre à une mise en adéquation par rapport à EC2U.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités d'attribution de la prime de charges administratives à compter du 1^{er} septembre 2021.

9) Modification du modèle économique des projets tutorés avec la mise en place des BUT1 pour l'année universitaire 2021-2022

Noëlle DUPORT indique que le premier volet qui concerne le pôle formation, porte sur la valorisation de différentes modalités d'enseignement pour le projet tutoré de l'offre de formation 2018-2021. Le système qui est appliqué ne subit pas de changement puisqu'il n'entre pas dans le cadre de la nouvelle offre de formation, sauf pour les DUT1 qui n'existent plus pour 2021-2022. À partir de la rentrée 2021, ceux-ci seront remplacés par les BUT1. Pour ce changement, il a fallu amender le document qui s'applique pour l'offre de formation en cours, en remplaçant « DUT1 » par « BUT1 ». La modification va au-delà d'un changement de lettre puisque les textes de la réforme de la licence professionnelle cadrent la rémunération des projets tutorés. Une annexe de l'arrêté de mai 2021 mentionne la rémunération qui doit être proposée pour ces projets. Elle propose une enveloppe de 75 heures équivalentes TD par an et par groupe de TD. À cette proposition, la CFVU a donné un avis favorable avec 25 voix pour sur 26 votants.

Stéphanie PAVAGEAU fait remarquer que l'enveloppe a tout de même subi une inflation.

Noëlle DUPORT pense qu'il faudra surveiller que, quel que soit le volume de projets tutorés, cette enveloppe soit respectée.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 06

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification du modèle économique des projets tutorés avec la mise en place des BUT1, pour l'année universitaire 2021-2022.

10) Suite du cadrage de l'offre de formation 2022-2027 et valorisation de l'encadrement des étudiants et du coenseignement

Noëlle DUPORT rappelle que la transformation des APP en PPD a déjà été soumise au vote aux administrateurs. Dans le système des APP, il restait des éléments qui n'étaient pas repris dans les PPD. Sur le modèle B, toutes les parties le sont sauf quelques-unes comme le stage découverte ou les enseignants référents qui continuent d'exister dans la nouvelle offre de formation. Il fallait donc bien les prendre en compte en termes de valorisation.

Pour le modèle A, de la même manière, le coenseignement qui préexistait n'est pas repris dans les PPD, mais continuera d'être pratiqué par les équipes pédagogiques. Il sera donc pris en compte dans la nouvelle offre de formation.

Au cours de leur travail, les assesseurs ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas changer les différentes valorisations en cours, pour le contrat 2018-2021. Ainsi, toute la partie basse du tableau et la partie haute qui recouvraient les PPD ayant déjà été soumises à validation en Conseil d'administration, ainsi que tous les autres modèles économiques proposés sont repris de l'ancienne offre de formation, sans changement. Le vote ne porte que sur la partie basse. Cette proposition a reçu un avis favorable de la CFVU avec 22 voix pour sur 27 votants.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 07

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la valorisation de l'encadrement des étudiants et du co-enseignement dans le cadrage de l'offre de formation 2022-2027.

11) Critères d'examen des dossiers FSDIE

Noëlle DUPORT indique que la Commission FSDIE avait déjà été mise en place, mais n'était pas dotée de critères d'examen pour les dossiers présentés. Le FSDIE peut se voir proposer deux types de dossiers. Ceux qui relèvent de projets déjà identifiés avec des critères d'appréciation et ceux qui relèvent du volet de l'aide sociale avec des critères qui seront utilisés pour l'aide sociale. Le FSDIE ne donne que son avis sur les dossiers, ce sont toujours les membres du Conseil d'administration qui restent décisionnaires à la fin du processus.

Concernant le remboursement des droits universitaires, la commission a choisi de changer le mode de fonctionnement sous l'impulsion du vice-président étudiant. Les remboursements qui se faisaient en deux vagues (janvier et mars) seront effectués au fil de l'eau dès l'arrivée des demandes au FSDIE, l'objectif étant de répondre le plus proactivement possible aux étudiants qui en feraient la demande.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la CFVU à l'unanimité des voix.

La Présidente attire l'attention sur l'important travail réalisé par le vice-président étudiant sur toutes ces questions. Le fait que des étudiants pouvant bénéficier d'un remboursement des frais des droits d'inscription puissent l'être très régulièrement et au fil de l'eau est une avancée très importante.

Le vice-président étudiant a travaillé également sur la création d'une adresse électronique et un numéro de téléphone uniques pour le guichet social en vue d'améliorer la restructuration de l'ensemble. Un autre nouveau dossier devrait aussi voir le jour très rapidement. Il s'agit du label « association » de l'université de Poitiers qui a pour objectif de restructurer un peu l'ensemble au niveau des associations et réimpulser cette dynamique en toute transparence.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 08

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les critères d'examen des dossiers FSDIE.

12) Critères d'attribution permettant d'apprécier les candidatures au congé pour projet pédagogique

Noëlle DUPORT annonce que la campagne 2022-2023 pour les congés pour projet pédagogique a pour but de déterminer les critères d'attribution. Les élus de la CFVU n'ont pas souhaité apporter de modification à leur rédaction initiale réalisée en 2020, déjà amendée par les élus de la CFVU. Celle qui est proposée pour avis qui fait suite à l'avis de la CFVU est inchangée par rapport à celle votée en 2020. Ces critères ont reçu un avis à l'unanimité de la CFVU.

Stéphanie PAVAGEAU pense qu'il est important de garder une certaine pérennité sur les critères pendant trois ou quatre ans pour permettre aux collègues de construire leur projet dans de bonnes conditions.

La Présidente répond que l'esprit des critères est assez ancré et en phase avec la façon d'obtenir des congés pédagogiques. Ils ne devraient pas bouger à court terme. Règlementairement, l'université est obligée de les voter chaque année.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 09

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les critères d'attribution des congés pour projet pédagogique, pour l'année universitaire 2022-2023.

13) Désignation de six (6) membres élus au Conseil d'administration pour siéger au Conseil des relations internationales et des étudiants étrangers :

- a. Trois (3) représentants des personnels enseignants,**
- b. Trois (3) représentants des usagers.**

Pascal ROBLOT indique qu'un rôle consultatif important doit être mis en place dans les statuts concernant le CRIÉÉ (Conseil de relations internationales et des étudiants étrangers) avant de pouvoir définir les critères d'exonération des étudiants étrangers. C'est un point social extrêmement important vis-à-vis des étudiants étrangers qui ont des problèmes sociaux majeurs dans leurs pays, alors qu'auparavant ceux-ci ne leur causaient pas de soucis particuliers. Des solutions doivent être rapidement apportées, raison pour laquelle ce point-là est soumis au vote des administrateurs.

Dans ce vote, le conseil d'administration engage sa responsabilité à proposer à la direction de service la répartition des crédits, l'attribution des aides à mobilité étudiante et l'engagement important du rôle de la transmission.

À la suite de l'appel à candidatures, trois candidats des personnels enseignants qui siègent au Conseil d'administration se sont présentés : Messieurs Eddy LAMAZEROLLES, Rodolphe PAUVERT et Frédéric RIDEAU. Ces fonctions s'ajoutent à leurs activités et il faut remercier leur engagement au sein de ce conseil. Deux représentants d'étudiants se sont également proposés : Madame Matylde BRETHENOUX et Monsieur Maxence LEBOUCHER. Ces étudiants siègent déjà dans d'autres commissions, sont élus au Conseil d'administration et ont des examens en fin d'année. Ils ont donc beaucoup de mérite à répondre positivement à l'appel qui leur fait.

La Présidente remercie les candidats d'avoir accepté de s'inscrire dans ce nouveau conseil qui convoque sur deux réunions par an.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 10

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation pour siéger au sein du Conseil des relations internationales et des étudiants étrangers (CRIEE) de l'université de Poitiers :

- Pour la représentation des personnels enseignants :
 - Eddy LAMAZEROLLES,
 - Rodolphe PAUVERT,
 - Frédéric RIDEAU.

- Pour la représentation des étudiants :
 - Matylde BRETHENOUX,
 - Maxence LE BOUCHER,
 - 1 siège vacant.

14) Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 6 juillet 2021

Pascal ROBLOT annonce que le Conseil d'administration de la Fondation a siégé au début du mois de juillet de cette année. Il a adopté un compte rendu qui représente assez peu de changements par rapport au précédent Conseil d'administration. Certains axes importants méritent d'être développés :

- Budget de fonctionnement de la Fondation : pas de changement particulier. Le budget reste tendu et fragile du fait qu'il dépend d'une aide fournie par l'université à la Fondation. Ainsi, il est absolument nécessaire de travailler en vue d'augmenter les fonds propres pour maintenir la pérennité de la Fondation. Son objet est bel et bien d'aider l'université dans des actions de recherche et de soutien aux étudiants et non pas l'inverse. Le budget est équilibré et des actions sont mises en place avec la Fondation pour essayer précisément de développer cette recherche de fonds propres.

- Projets retenus : Un projet « Chaire biodiversité » est en cours de finalisation. Il inclut plusieurs structures de recherche. Lorsque la Fondation intervient lors d'un signalement, elle ne doit pas insérer une direction de l'université dans les publications, mais l'université en tant que telle avec les structures de recherche pour les directions.

Nouveaux projets :

- Chaire Cerval sur le vieillissement cérébral et sur l'informatique, portée par Christine FERNANDEZ.
- Projets sur le bien-être étudiant, sur la précarité menstruelle, l'accompagnement des étudiants en difficulté et sur la fourniture de matériel informatique
- Projet sur le soutien à la création d'entreprises avec deux projets retenus : un sur la barrière hématoencéphalique portée par Guylène PAGE et un autre sur une banque de données par Monsieur HARARI.
- Une aide à l'IRIAF pour l'acquisition d'un logiciel de cybersécurité
- D'autres aides ponctuelles de soutien public.

- Points positifs :

- Le label Fondation Université de Poitiers a un effet de levier important sur la levée des fonds.
- Le soutien aux étudiants aux étudiants est un axe social très fort. Il répond pleinement à la définition et aux axes de la Fondation.
- La forte nécessité du soutien à la recherche de la Fondation

La Fondation est fragile, mais les actions qui sont mises en place sur le mécénat et sur la recherche d'entreprises associées à la Fondation sont de nature à permettre la pérennité et le développement de la Fondation. Sa vocation principale concerne les domaines de la recherche et le soutien aux étudiants et à l'université de manière générale.

La Présidente pense que cette Fondation est un bel objet au sein de l'université.

Pascal ROBLOT a bon espoir que ce partenariat local pourra se développer avec d'autres chaînes pour pouvoir récupérer de nombreux dons.

La Présidente pense qu'un appel aux dons pour cette Fondation pourrait être intégré dans la signature des mails pour attirer davantage l'attention et gagner un peu plus de fonds.

Sandrine CHEVAILLER demande si c'était la Fondation qui prenait le pas des annonces gouvernementales de la ministre sur les aides aux étudiants par rapport à la précarité menstruelle ou si c'était la ministre qui avait fait la démarche au niveau de l'université.

La Présidente répond que les annonces faites par la ministre à Poitiers n'ont pas prévu d'installation de dotations supplémentaires de l'État.

Majdi KHOUDEIR explique que ces possibilités sont ouvertes dans les deux sens. Ce sont des sièges « chaires » de type sport, santé, bien-être, mais ils peuvent s'ouvrir aussi sur une autre chaire en faisant venir quelqu'un de l'extérieur sur un projet bien défini.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 11

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 6 juillet 2021.

15) Tarifs et subventions

Pascal ROBLOT indique que les aides pécuniaires ont été prises pour l'IAE, pour les dons et ventes pour SHA et en Médecine Pharmacie, pour les colloques, les modifications de tarifs pour l'UFR SHA et Média Centre Ouest et des remises gracieuses aux Affaires budgétaires.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 12

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des présents les tarifs et subventions présentés.

16) Questions diverses

La Présidente revient sur la question posée par Anne-Sophie JOYEUX sur le devenir des mutualisations des L3 en Histoire de l'Art et d'Archéologie. La vice-présidente du service des formations a rencontré l'équipe pédagogique pour en discuter. Ce cas est très particulier. Il s'agit d'une mention couplée de l'Histoire de l'art et d'Archéologie. L'étudiant diplômé de cette mention possède des compétences à l'échelle de la mention, mais pas exclusivement en Histoire de l'art ou en Archéologie ; ou bien alors, il faut avoir deux mentions spécifiques à l'échelle de l'établissement, ce qui n'est pas le cas. Un socle commun de connaissances et de compétences à l'échelle de cette mention ne semble pas inadapté au diplôme délivré.

Pour savoir si cette activité allait disparaître, le service des formations est allé voir ce qui se passait ailleurs. Il a pu constater que les autres universités ne dispensaient des cours qu'en Archéologie ou qu'en Histoire de l'art pour une mention Histoire de l'art et Archéologie. L'activité n'est donc pas en danger de disparaître. Une équipe, une composante, une vice-présidente, l'établissement doivent avoir à un moment donné, un regard responsable sur une offre de formation, qui normalement témoigne de compétences dans deux aspects.

Certaines autres universités partagent un grand nombre d'enseignements partagés au sein de cette mention, d'autres le sont un peu moins. La fuite des étudiants ne semble donc pas être menacée. Soyons rassurés, la formation avec la mention couplée Histoire de l'art et Archéologie sera de qualité et appuyée par des laboratoires compétents.

Anne-Sophie JOYEUX objecte le terme « mutualiser les parcours ». Il est en effet demandé de faire de la mutualisation, ce qui n'est pas la même chose. Il ne s'agit pas de les accoler complètement, mais d'avoir une base commune au sein d'une mention d'une part, et d'autre part, si l'on regarde les parcours de ces étudiants, on les retrouve dans deux masters XX 02 :38 :17, ceux qui viennent d'Histoire de l'art ou d'Archéologie, d'où un regain de cohérence par la mention et non par le parcours.

Matylde BRETHENOUX fait remarquer que le ministère de la Transformation de la fonction publique a mis en place une bourse « Prépa Talents » consultable sur le site du portail de la fonction publique. Dans les documents transmis, il est dit que cette bourse est ouverte à tous les étudiants, boursiers et non boursiers. L'IPAG de Poitiers indique pourtant que cette bourse n'est accessible qu'aux étudiants boursiers.

La Présidente répond que cette bourse est ouverte exclusivement aux étudiants boursiers.

Matylde BRETHENOUX prétend que ce n'est pas ce qui est indiqué sur le site.

La Présidente précise que c'est typiquement un projet pour les étudiants boursiers portés par le ministère auxquels l'université de Poitiers a répondu de deux manières différentes : à travers l'IPAG qui ouvre ses portes à cette rentrée 2021 et pour des étudiants titulaires d'un master 2 boursiers. C'est un critère national.

Matylde BRETHENOUX indique que sur le site de la fonction publique, il est marqué qu'elle est ouverte à tous, boursier ou non. Elle enverra le lien qui en parle.

La Présidente se renseignera plus précisément.

En l'absence d'autres questions diverses, la Présidente lève la séance du Conseil d'administration.

La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL